

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2020

---

JUSTICE DE PROXIMITÉ ET RÉPONSE PÉNALE - (N° 3427)

Adopté

## **SOUS-AMENDEMENT**

N ° CL47

présenté par

M. Houbron, rapporteur

à l'amendement n° CL11 de M. Rupin

-----

### **ARTICLE PREMIER**

Supprimer les alinéas 5 et 6.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise, par cohérence, à supprimer une redondance dans la mesure où le versement pécuniaire en faveur de toute personne ayant engagé des frais de remise en état est déjà prévu.